



Avis à la population

Routes non entretenues en hiver

En hiver les routes suivantes :

- Le chemin de Tsantové
- Le chemin du Chachelard depuis la fin du panneau « riverains autorisés »
- Le chemin de la Messe
- La route de Tsillon
- Le chemin de la Scie depuis le panneau « interdiction de circuler » en direction de Lens
- Le chemin de la Forêt des Tsans

ne seront ni déneigées, ni traitées avec des produits de dégel ou antidérapants. Cette mesure apporte une contribution à la protection de l'environnement.

Les tronçons en question restent néanmoins accessibles à la circulation routière. Cependant, la commune d'Icoigne décline toute responsabilité en cas d'accident.

Icoigne, le 29 novembre 2019

L'Administration communale

